

Sommaire

<u>Le mot du maire</u>	2
------------------------------	---

Le bilan du mandat 2020-2026.....	3
-----------------------------------	---

Actualités municipales 2025

Extraits des P-V des conseils municipaux	4
--	---

La reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière communal de Fleurat	12
--	----

Les élections municipales de mars 2026, démarches administratives, transport scolaire	13
---	----

Les travaux	14
-------------------	----

Informations diverses

PLUi: Situation fin 2025, cérémonies.....	16
---	----

Bibliothèque, Tarifs salle polyvalente	17
--	----

Mise en valeur du patrimoine de l'église	18
--	----

Frelons asiatiques	20
--------------------------	----

Consigne de tri	21
-----------------------	----

Les acteurs de la commune

Les entreprises	22
-----------------------	----

Les associations.....	24
-----------------------	----

<u>Etat civil</u>	31
-------------------------	----

<u>Votre mairie</u>	32
---------------------------	----

Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

L'année 2025 s'est achevée dans une incertitude pour l'avenir, en cause le désordre politique et une suradministration au pouvoir. Nos petites communes sont les premières touchées, malgré notre bon sens évident du terrain, nous n'avons plus aucune influence pour faire valoir nos besoins et inquiétudes.

Nos projets d'investissements (notamment sur la maison « Konstant ») n'ont pas abouti faute d'attribution des subventions DETR, seule la voirie à « la Grange » a été rattrapée sur l'enveloppe résiduelle de fin d'année.

Après 3 années de préparation, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la reprise des tombes abandonnées de notre cimetière en missionnant l'entreprise ELABOR pour réaliser les travaux (coût environ 50 000 €)

Cette année a été une douche froide et une surprise faite par le service voirie d'EVOLIS 23. Notre syndicat doit faire face à une dégradation financière importante (1M€ cumulé) et un retard conséquent sur le renouvellement du matériel. Après plusieurs réunions, certaines communes se sont retirées, Fleurat est restée (à tort ou à raison ?) il faudra assumer.

Merci à nos associations qui se portent plutôt bien et qui ont organisé plusieurs manifestations rendant la commune plus vivante et accueillante.

Je souhaite une bonne et agréable retraite à Chantal et Jacky en les remerciant pour ces nombreuses années passées au service de Fleurat.

Je souhaite également la bienvenue à Leslie (depuis juillet) et à Mathieu (depuis septembre) pour leur succéder aux postes respectifs de secrétaire et agent technique.

Après 42 ans de responsabilités exercées auprès des éleveurs de la coopérative CELMAR, j'ai fait valoir mes droits à la retraite en octobre. Depuis 25 ans je suis élu au conseil municipal de Fleurat (4 mandats) dont ce dernier en tant que Maire pour pallier au manque de vocation en 2020. Comme je l'avais toujours prévu je ne me représente pas en 2026 considérant que « sorti du monde du travail, on n'est plus au fait des réalités du terrain ».

Ces 6 dernières années ont été marquées par la crise sanitaire (COVID) nous limitant dans nos déplacements, la flambée de l'énergie, l'augmentation du coût alimentaire fragilisant les plus modestes et un désordre politique jamais vu, tout ça dans un contexte de guerre aux portes de l'Europe. Cependant la commune de Fleurat a continué à avancer et vous trouverez en page ci-contre le bilan des principaux investissements, achat matériel, voirie et l'évolution des compétences transférées (ou subies) durant ce mandat.

J'exprime mes remerciements à toute l'équipe qui m'a accompagnée et soutenue durant ce mandat sans oublier d'avoir une pensée pour notre conseiller et ami Michel.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin municipal.

Bonne et heureuse année 2026

Michel RINGUET

Bilan du mandat 2020 - 2026

Ce bilan relate les principaux investissements, achats de matériel et travaux de voirie réalisés ainsi que l'évolutions des compétences transférées durant le mandat.

1 - Principaux investissements		montant HT	Subvention ★
2021	Toiture mairie et logement	70 886 €	32 655 €
2021	Toiture RT de Brézenty logements 2 et 4	11 330 €	3 965 €
2022	Rénovation "3 maisons mitoyennes LABROUSSE"	205 002 €	151 717 €
2023	Transformation grange en atelier communal	80 675 €	57 041 €
2024	Transformation grange en logement	299 963 €	200 794 €
2024	Réfection toiture maison "Konstant"	30 267 €	16 619 €
2025	Remplacement fenêtres mairie et logement 10 rue Jules Marouzeau	19 085 €	5 000 €
2025	Toiture cabanons 5 rue Etienne Louis Genty	7 018 €	0 €
2025	Toiture "Marest" 2 rue Louise Pichon	22 518 €	0 €
2025/2026	Cimetière	46 157 €	0 €
Total		792 901 €	467 791 €

2 - Travaux de réfection de voirie communale		montant HT	Subvention ★
2020/21	Le Vergnoux	5 709 €	0 €
2021	Pradeau/Les Boueix, Les Petite Loges, Les Grandes Loges	90 925 €	31 823 €
2024	Route des Saillants	52 587 €	28 147 €
2023	Chemin des Parinauds	20 879 €	11 170 €
2025	Route de la "Grange"	29 275 €	11 170 €
Total		199 375 €	82 310 €

★ Subventions : DETR, DSIL, Région, BOOST commune, BOOST habitat, communauté de communes

3- Achat de matériel

Voiture de service + remorque 12 460,57 HT + 1 647 €
Epareuse 30 000 € HT

4 – Evolution du transfert de compétences

- 2024 – Service Public d'assainissement non collectif (SPANC)
Compétence exercée par la communauté de communes (délégation du service à EVOLIS)
- 2024 – Compétence « Eau potable »
Compétence transférée à la communauté de communes (retrait du syndicat EVOLIS 23 pour adhérer à celui de Gartempe-Sedelle)
- 2025 – Service voirie
Maintien du transfert de compétences au syndicat EVOLIS 23
- 2025-26 – Urbanisme PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)
Mis en place par la communauté de communes, il entraîne l'arrêt de la carte communale

A venir : SCoT : (Schéma de Cohérence Territoriale) pour le département avec entrée dans le syndicat à l'échelle des communautés de communes creusoises.

Actualités municipales

Extraits de procès-verbaux des conseils municipaux

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal sont consultables dans leur intégralité, soit sur le site internet de la commune (fleurat.fr), soit à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.



Réunion du Conseil municipal 12 décembre 2024

Présidée par : M. Michel RINGUET, maire

Secrétaire de séance : Mme BONNAVAL

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM. AFONSO, BARDET, Mme BARRAT, MM. GIVERNAUD, JOFFRE

Excusé : M. PINAUD

✓ Décisions principales

➤ Approbation du procès-verbal du 10/10/2024

➤ 1. Redevance télécom 2024

- Application des tarifs maximums prévus par la réglementation.
- Sollicitation d'Orange pour un **versement de 837,19 €** au titre de l'occupation du domaine public.

➤ 2. Dépenses d'investissement avant le budget 2025

- Autorisation de mandater des dépenses jusqu'à **118 750 €** avant le vote du budget.
- Travaux prévus (mairie, bâtiments divers...) pour un total de **118 518,31 €**.

➤ 3. Participation à la prévoyance du personnel

- Adhésion à la convention CDG23 – RELYENS/MNT.
- Participation financière de **30 € brut/mois/agent** à compter du 1er janvier 2025.

➤ 4. Adressage

- Attribution d'un nouveau numéro :
 - **4 Le Vergnoux** pour une maison nouvellement construite.

➤ 5. Mise à jour du classement de la voirie

- Classement de nouvelles portions de voies et de places publiques.
- Déclassement partiel d'une voie (19 m).
- Total mis à jour : **18 121 m** de voies communales.

➤ 6. Création d'un poste de rédacteur (35 h)

- Création d'un emploi de **rédacteur territorial (catégorie B)** au 1er janvier 2025, destiné à la promotion interne de l'actuelle secrétaire générale de mairie.

➤ 7. Travaux de toiture – 2 rue Louise Pichon

- Choix de l'entreprise **AGBC** (offre la moins chère).
- Montant retenu : **22 518,60 € HT**.

➤ 8. Refonte du site internet communal

- Abandon de l'ancienne plateforme devenue obsolète.
- Choix de l'entreprise **ATELIER-111**, contrat de 60 mois, **410 €/an HT**.

💬 Informations diverses

- Discussion sur la compétence eau transférée à la communauté de communes.
- Réflexion sur une **aide pour les personnes défavorisées** face aux nouveaux tarifs de l'eau.
- Proposition du conseil que le collectif eau de Fleurat voit la possibilité d'un recours auprès de la préfecture via le SIAEP.
- Information sur la demande de subvention DETR pour les travaux au village de La Grange (reste à charge : **18 104,35 €** pour la commune).



Réunion du Conseil municipal

27 mars 2025

Présidée par : M. Michel RINGUET, maire

Secrétaire de séance : M. GIVERNAUD

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM. BARDET, GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD

Excusés : M. AFONSO qui donne pouvoir à M. GIVERNAUD, Mme BARRAT qui donne pouvoir à Mme MONTENON

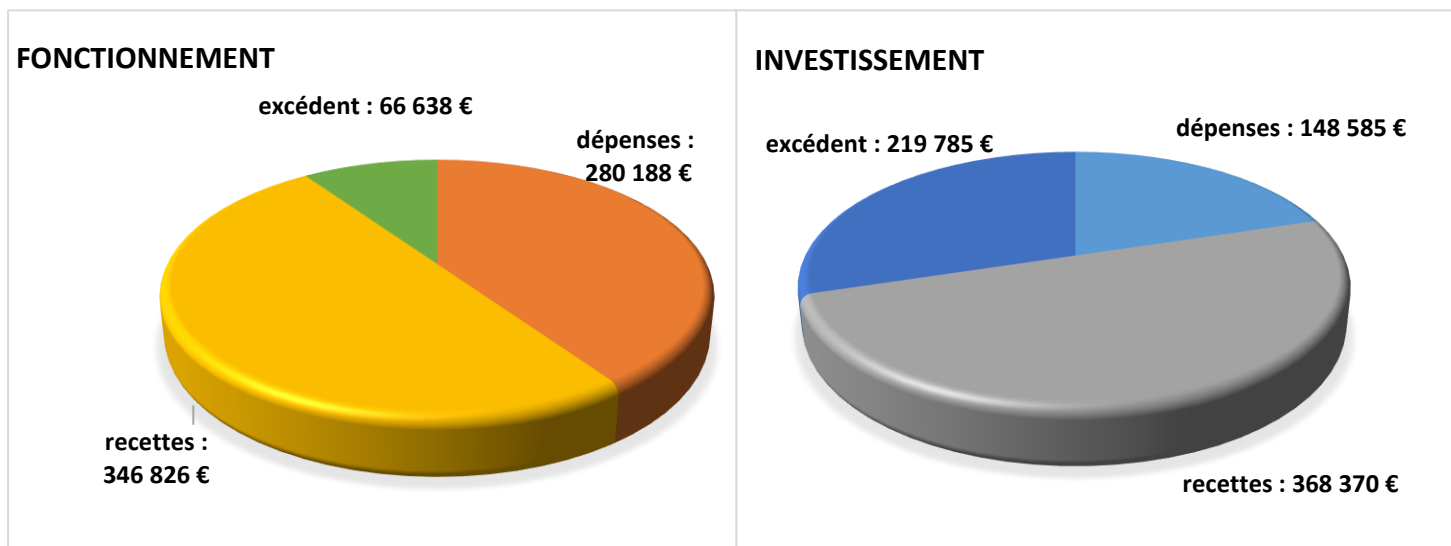
✓ Décisions principales

➤ Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2024

➤ 1. Compte de gestion et compte administratif 2024

Compte de gestion 2024

Compte administratif 2024 présenté par Mme Bonnaval :



Résultat de l'exercice 2024	
Excédent de fonctionnement	66 638 €
Excédent d'investissement	219 785 €
Excédent total	286 423 €
Résultat cumulé global	
Excédent antérieur reporté	631 274 €
Excédent exercice 2024	286 423 €
Total	917 698 €

➤ 2. Affectation du résultat 2024

Section de fonctionnement

Solde d'exécution de l'exercice 2024	219 785 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	121 963
Solde d'exécution cumulé	97 822 €
Reste à réaliser	0€
TOTAL	97 822€

Section d'investissement

Solde d'exécution de l'exercice 2024	66 638 €
Excédent reporté	753 238 €
Total à affecter	819 876 €

Affectation de résultat de fonctionnement

Reste sur excédent de fonctionnement (report au BP ligne 002)	819 876 €
---	-----------

➤ 3. Vote du budget primitif 2025

Monsieur le maire présente le budget primitif principal 2025 équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant total de 2 073 503 € soit :

Section de fonctionnement : 1 165 824 €
Section d'investissement : 907 679 €

➤ 4. Subventions 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes au budget : 3 000 €

Société de Chasse	170 €	Centre des jeunes agriculteurs	80 €
Amicale Fleuratoise	170 €	CIVAM	30 €
Fleur de Lire	170 €	Ecole du chat	40 €
Danse libre à Fleurat	170 €	FNACA Grand-Bourg	30 €
Ligue contre le Cancer	30 €	FNACA Naillat	30 €
SPA	40 €		

Amicale des pompiers Bussière-Dunoise	50 €
Amicale des pompiers Grand-Bourg	50 €
Subvention Fleur de Lire (foire aux plants)	200 €
Subvention Société de chasse (foire aux plants)	200 €
Subvention proposition sur délibération	1 540 €

➤ 5. Taux d'imposition 2025

Taux inchangés :

Taxe foncière bâtie ➤ **33,60 %**

Taxe foncière non bâtie ➤ **68,04 %**

Taxe d'habitation ➤ **7,52 %**

➔ **Produit fiscal attendu : 103 673 €**

➤ 6. Aide au paiement des factures d'eau (2024)

Mise en place d'une aide de **80 €** pour les foyers modestes, selon les critères du **chèque énergie**.

➤ 7. Aide exceptionnelle – stage en Belgique

Aide de **100 €** accordée à une étudiante (Master MEEF), sous réserve de justificatifs.

➤ 8. Utilisation du service de missions temporaires du Centre de Gestion (CDG 23)

Approbation d'une convention avec le CDG 23 pour le remplacement temporaire d'agents (maladie, congé, etc.).

💬 Informations diverses

➤ Projet d'achat d'une remorque professionnelle pour le transport de la tondeuse.



Conseil
municipal

Réunion du Conseil municipal juin 2025

Présidée par : M. Michel RINGUET, maire

Secrétaire de séance : Mme BONNAVAL

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints,

M. BARDET, Mme BARRAT

Excusés : MM. AFONSO, GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD

✓ Décisions principales

➤ Approbation du procès-verbal du 27 mars 2025

➤ 1. Décision modificative n°1

Correction d'une erreur dans la reprise des résultats 2023 :

Une différence de **121 963 €** est régularisée entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

➤ 2. Affectation du résultat du budget principal

Rectification de l'affectation du résultat 2024 à cause de la même erreur.

- Résultat de fonctionnement affecté : + **697 913 €**
- Solde d'investissement : + **97 822 €**

➤ 3. Reprise des concessions au cimetière

Adoptée à l'unanimité

Procédure engagée depuis 2021 :

Après constat du 30 avril 2025, **48 concessions** seront définitivement reprises.

Le maire est autorisé à prendre les arrêtés nécessaires à l'exécution de la délibération.

➤ 4. Achat d'une remorque

Acquisition d'une **remorque professionnelle** pour **1 971,47 € TTC**.

➤ 5. Redevance télécoms 2025

Application du tarif maximum prévu par décret :

Total à percevoir d'Orange France : 843,83 €

➤ 6. Proposition de la société ATC

ATC proposait d'acheter le terrain du relais téléphonique (80 m²) pour 23 000 €.

Rejeté à l'unanimité

➤ 7. Travaux de voirie – La Grange

Le dossier DETR n'ayant pas été retenu, le conseil décide de réaliser les travaux sans la subvention, pour 29 275,27 € TTC (devis Evolis 23).

➤ 8. Redevance assainissement – Lotissement des Parinauds

Nouvelle tarification à compter de 2025 :

- Part fixe : ½ du forfait d'abonnement eau potable
- Part variable : 70 % du prix du m³ d'eau potable

➤ 9. Prévoyance santé – Centre de gestion

La commune donne mandat au Centre de gestion de la Creuse pour lancer la consultation en vue d'une convention de participation santé (entrée en vigueur 1er janvier 2026).

L'adhésion sera **facultative** pour les agents.

➤ 10. Aide au paiement des factures d'eau

La délibération n°25/03/27/09 du 27 mars 2025 est retirée et remplacée en imposant une date butoir pour le dépôt des dossiers au 30 septembre 2025.

➤ 11. Evolis 23 – Avenir du service voirie

Après étude des scénarios, le conseil retient à l'unanimité :

- Le scénario « statu quo amélioré »,
- Avec un taux de 50 % pour la part de la contribution forfaitaire destinée aux travaux.



Conseil
municipal

Réunion du Conseil municipal 18 septembre 2025

Présidée par : M. Michel RINGUET, maire

Secrétaire de séance : M. GIVERNAUD

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM AFONSO, BARDET, GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD

Excusée : Mme BARRAT qui donne pouvoir à Mme MONTENON

✓ Décisions principales

➤ Approbation du procès-verbal du 17 juin 2025

➤ 1. Reprise des concessions funéraires

Suite à la délibération du 27 juin sur la reprise des 48 concessions abandonnées, deux devis ont été étudiés :

Groupe ELABOR : 46 157,60 € HT (55 389,12 € TTC)

SAS CCE France : 56 900 € HT (68 280 € TTC)

Le devis du groupe ELABOR a été adopté à l'unanimité.

Les travaux sont confiés au groupe ELABOR qui fournit également un service d'aide et de protection juridique.

➤ 2. Isolation des combles du logement communal – 10 rue Jules Marouzeau

Diagnostic énergétique du SDEC ayant révélé un manque d'isolation.

Devis ISO INTER : 3 395,54 € TTC, prime énergie de 1 122 €, reste à charge 2 273,54 € TTC.

Adoption à l'unanimité du devis et autorisation donnée au maire de lancer les travaux.

➤ 3. Busage du chemin des Parinauds

Demande d'un habitant pour limiter l'érosion du fossé jouxtant sa propriété.

Devis de l'entreprise Pinard : 5 898 € TTC.

Délibération reportée dans l'attente d'un devis complémentaire

➤ 4. SCoT de la Creuse – Création d'un syndicat mixte fermé

Le conseil s'oppose à la participation de la Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg à ce syndicat, jugé coûteux et peu utile (0,50 € par habitant).

➤ 5. Acquisition d'une épareuse

Nécessité de s'équiper pour réduire les coûts de prestations extérieures.

Devis BL PRO : 22 428 € TTC.

Demande d'un deuxième devis et autorisation donnée au maire d'acheter auprès du fournisseur proposant le matériel le mieux adapté aux besoins.

Questions diverses

Logement communal – 1 rue Etienne Louis Genty :

Réfection du sol (Entreprise Cadillon – 790,96 € TTC). Caution du locataire sortant (380 €) retenue.

Logements 2 et 4 route de Brézenty :

Demande de travaux – un état des lieux sera effectué.

Demande de M. Bry :

Projet de bitumage de la voirie privée – devis demandé à **Evolis** pour la partie communale.

Sortie de poêle – logement 2 rue de la Tonnelle mitoyen de M. Fawzy et Mme Jouany :

Devis CHEVREUIL : 2 841,19 € TTC pour mise aux normes du conduit de cheminée. Une négociation sur le prix sera demandée.



Réunion du Conseil municipal 11 décembre 2025

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation du procès-verbal du 18/09/2025
2. Suppression du poste adjoint administratif première classe
3. Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent relative au recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel
4. Tableau des effectifs
5. Détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire – volet santé et du montant de la participation versée aux agents
6. Décision modificative n°2 pour le mandatement des travaux de reprise de concessions
7. Budget principal, prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
8. Avenir du service voirie d'Evolis
9. Programme de voirie DETR 2026 Evolis
10. Remplacement des volets et des portes des logements communaux 2 et 4 route de Brézenty
11. Adhésion au groupement de commande de maintenance des installations d'éclairage public par le SDEC
12. Informations et questions diverses

La reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière communal de Fleurat.

Elle a été engagée le 7 octobre 2021 et a été conduite conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223.12 à R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le premier constat de l'état, concernant 56 concessions, a eu lieu le 26 novembre 2021. Un deuxième constat a été réalisé le 30 avril 2025, à l'issue duquel 48 concessions étaient toujours en état d'abandon.

Dans sa délibération du 17 juin 2025, le conseil municipal a décidé à l'unanimité la reprise de ces 48 concessions afin que le cimetière retrouve un aspect fonctionnel et décent, à la hauteur du respect dû à la mémoire de ceux qui y reposent. Lors de sa réunion du 18 septembre 2025, après examen de deux devis, le conseil municipal confie les travaux au groupe Elabor, pour un coût de 55 389,12 € TTC (interventions sur toutes les tombes, pour chaque concession réunion des restes post-mortem dans un reliquaire transféré dans l'ossuaire juste crée et inscription des noms dans le registre de l'ossuaire, enlèvement des matériaux et gravats). Deux arrêtés du maire, relatifs à cette reprise, ont été pris le 26 septembre 2025, publiés et affichés conformément à la réglementation. Le début des travaux, d'une durée approximative d'un mois, est prévu en janvier 2026.

Liste des concessions reprises par la commune

Repère	Noms sur la tombe	Repère	Noms sur la tombe
A19	Famille PASTY- RANCE le Vergnoux	J 1	Pas de nom
B 5	Famille BOURSAUD	J 2	Pas de nom
B14	Pas de nom	J 3	LABROUSSE ?
B17	Famille PEIGNIEN – BORDET	J 4	FARINEAU ?
B20	Famille LABLONDE – SIMONNET	J 5	Pas de nom
B21	Famille LABLONDE – PERGAUD	J 6	Pas de nom
C15	Pas de nom	J 7	Pas de nom
C16	François GABAUD époux de Julie DUNET	J 8	ROBIN
C21	Pas de nom	K 1	Famille CHAZETTE – THOME
C22	Pas de nom	K 3	Valéry GANET aux Grandes Loges
C23	Léon BARRET le Trois-et-Demi	K 4	Jean LAREAUD – Marie LACROIX
C24	Sépulture BARRET – BOUTET	K 6	Louis PICHON
C26	Famille PERROT – NICOLLE	K 7	Pas de nom
D 7	Famille PRADEAU – GANCILLE	K 8	Pas de nom
D11	La famille DUBREUIL – JARRIJON	K 9	Pas de nom
D13	Jean JAMMET – Louise LECIEN	K10	Annette PEIGNIN ép. Auguste DEGORCE
D14	Famille DARDANNE - TROMPEAU	K11	Pas de nom
D15	Famille GERBAUD	K12	Pas de nom, monument en briques
D17	Famille PERAUD – TIXIER	K14	Marie BERGEAT – Alfred LAVEAU
D19	BERTHOMIE - PAROT - PASTY	K15	Pas de nom
E 5	PENOT Françoise née RANCE	K16	GALATEAU Pierre
E 7	Pas de nom	K17	LADAME Augustine
G 4	DECHASSAT ?	K20-21-22	BERGERON Pierre-PENOT ép.BERGERON-MONTEBRUN
H13 – 14	Marie LARAUD-BARRET Léobon	K23-24-25-26	PEROUX – Nom effacé FRADET J.Philippe Achille – Nom effacé

Les élections municipales 2026

Le premier tour aura lieu **dimanche 15 mars 2026** et le second tour, le cas échéant, **dimanche 22 mars 2026**

➤ Pour s'inscrire sur les listes électorales, la date limite est le **vendredi 6 février 2026** (inscription ordinaire).

A la mairie ou sur le site « service public.gouv »

Se munir :

- d'un justificatif d'identité valide
- d'un justificatif de domicile

Désormais :



Le scrutin de liste paritaire est obligatoire (alternance femme/homme) pour toutes les communes.

La suppression du panachage : on ne peut plus « rayer, ajouter ou modifier l'ordre » des candidats sur les bulletins sinon le bulletin de vote est réputé « nul ».



Démarches administratives

➤ Les démarches administratives telles que les cartes d'identité, les passeports ne se font plus en mairie, il faut se rendre à France service.

France service Saint-Vaury :
9 rue des écoles
23320 Saint-Vaury
☎ : 05 87 33 01 80

France service – La Palette :
9 Place de la Poste
23800 Dun Le Palestel
☎ : 05 55 87 66 00

Transport scolaire

La commune de Fleurat prend en charge 50 % du montant des frais de transport scolaire incombant aux familles pour les enfants fréquentant les écoles maternelle et primaire et le collège.

Il faut fournir au service administratif de la mairie, la facture, une preuve de paiement ainsi qu'un RIB afin que 50 % vous soit remboursé.

La commune de Fleurat a participé aux frais de scolarité auprès de la commune de Saint-Vaury pour un montant de 7 000 € cette année.



Les travaux

LA REFECTIION DE LA D56 entre La Grange et le Vergnoux

réalisée par le département suite à la demande de la commune

(P-V du 17/06/25)



Les travaux de voirie au village de la Grange

Effectués par EVOLIS

Coût : 29 275,25 € DETR : 11 170 €



Remplacement des fenêtres de la mairie et du logement 10 rue Jules Marouzeau

(P-V du 26/06/24)

Coût : 19 085 € DETR : 5 000 €



**Réfection des toitures des
cabanons rue Etienne Louis
Genty**

(P-V du 26/06/24)

Coût : 7 018 €



**Pose d'un cadre dans l'église
par l'agent technique expliquant son
histoire le 01/09/2025**

Coût : 123,26 €



**Réfection de la toiture de la maison
« Marest »**

rue Louise Pichon effectué en novembre

(P-V du 12/12/2024)

Coût : 22 518 €



Informations diverses

PLUi : Situation fin 2025

Le Plan Local d'urbanisme intercommunal est un document réalisé par la communauté de communes qui sert à organiser l'aménagement du territoire. Il fixe les règles d'urbanisme.

- Il définit les zones constructibles, agricoles, naturelles et à protéger
- Il définit les règles de construction (hauteur maximum des constructions, l'implantation des constructions sur le terrain, ...)
- Il peut aussi présenter les projets d'évolution de la zone à moyen ou long terme.

L'enquête publique pour l'abrogation de la carte communale de Fleurat et pour l'adoption du PLUi a pris fin le 08/12/2025.

Il faudra désormais suivre les règles d'urbanisme applicables selon le PLUi, n'hésitez pas à solliciter le bureau du secrétariat afin de connaître les détails concernant votre parcelle.

Les cérémonies 2025



Cérémonie de remise des médailles

Cette cérémonie a été l'occasion de célébrer les réalisations de Mme M. Crespeau, M. D. Bardet et M. R. Barrière et de leur remettre la médaille d'honneur pour leur engagement et leurs contributions significatives pour la commune de FLEURAT.

Cérémonie du 11 novembre 2025





La bibliothèque municipale

Elle est ouverte tous les samedis de 10 h à 12 h. Elle est gratuite. Elle propose des BD, des albums, des romans pour les jeunes et pour les adultes, des CD, des DVD..... Elle fait partie du réseau de la BDC (Bibliothèque Départementale de la Creuse) auprès de laquelle des réservations sont effectuées régulièrement à la demande des usagers.

Tarifs de la salle polyvalente

Par délibération du conseil municipal (n° 22/09/21/08) les tarifs de location de la salle polyvalente sont les suivants : Afin de réserver ou de connaître les disponibilités, merci de vous rapprocher du secrétariat.

	Manifestation Réunion Publique	Réunion Privée Manifestation Commerciale	Salle – Sanitaires Et cuisine Avec traiteur
ASSOCIATIONS LOCALES	Gratuit	Gratuit	Gratuit
USAGERS DE LA COMMUNE (habitants en résidence principale ou résidence secondaire)	Gratuit	50 €	125 €
USAGERS HORS COMMUNE	Gratuit	100 €	251 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Gratuit	100 €	251 €
SOCIETES COMMERCIALES	Gratuit	251 €	251 €

Pour toute location du 1^{er} octobre au 31 mars ces tarifs seront majorés d'un forfait de 50 euros pour l'électricité.

EGLISE SAINT-MICHEL DE FLEURAT

L'église de Fleurat est un édifice roman du 12^{ème} siècle. Elle est placée sous le patronage de saint Michel.

Elle est mentionnée comme chapelle de l'Ordre du Temple en 1282, relevant de l'église de Saint-Priest-la Plaine. A la disparition des Templiers, elle passe à l'ordre des Hospitaliers de Jérusalem devenu ensuite l'ordre de Malte et elle relève de la Commanderie de Paulhac jusqu'à la Révolution.



Elle mesure 18 m sur 5,5 m et une petite sacristie est accolée au nord du chœur. Sa nef unique à chevet droit est soutenue par douze contreforts : deux en façade, à l'ouest, deux sur le chevet, quatre sur chacun des murs latéraux.

Un clocher carré en charpente, à flèche octogonale, se dresse au dessus de sa première travée, à l'ouest ; il est recouvert d'ardoises.

Au 19^{ème} siècle, elle a été fragilisée par le creusement d'une route.

Les murs de soutènement laissent deviner l'importance des travaux.



A l'origine, elle était composée d'une nef unique de trois travées voûtées en ogives, la dernière formant le chœur. Actuellement, il n'y a plus de voûte, la nef est couverte d'un plafond enduit ; les arcs séparant deux voûtes ont disparu mais leurs supports subsistent, de minces piliers avec des chapiteaux ornés :

Sur la gauche, côté nord, feuilles recourbées en bourgeons et chapiteau prêt à être sculpté.

Sur la droite, feuilles sculptées puis serpents à l'entrée du chœur.



Et, contre le mur de la façade, une trace de la 1^{ère} travée et une colonne se terminant par un masque humain, à environ 3 m du sol.



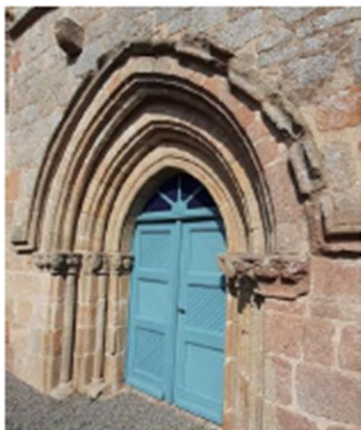
Il n'y a pratiquement pas de mobilier ancien.



Cependant, on observe les belles boiseries du chœur, du 19^{ème} siècle, une statue de saint Michel en bois doré, la chaire et une balustrade ouvragées, un bénitier de 1760 encastré dans le mur nord, près de l'entrée.



Le portail, à l'ouest, est un exemple de portail brisé à deux voussures avec des boudins, des colonnettes et des chapiteaux ornés de masques humains.



Tous ces éléments d'architecture témoignent du soin apporté à la construction, à l'entretien, à la rénovation de cette petite église au cours des siècles.

Les principaux travaux au cours des siècles pour cette église construite au 12^{ème} siècle :

- .1753 : réparations importantes, clocher remis à neuf, sacristie, fonds baptismaux, balustrades, dorures, peintures, deux grandes statues de saint Michel et saint Antoine (d'après les notes du curé Genty).
- .1760 : deux cloches d'environ 500 livres, bien sonnantes dans le clocher couvert de bardeaux, église couverte de tuiles creuses, éclairée par trois baies, un portail, une petite porte, nef pavée et lambrissée.
- .1827 : devis relatif à des travaux sur les murs extérieurs.
- .1839 à 1845 : nécessité de travaux, à l'extérieur pour construire un pilier afin d'arrêter les progrès d'une fente, sur le toit et le clocher car il pleut partout, à l'intérieur où l'autel menace ruine.
- .1850 : travaux ; dégâts liés à la réalisation du « chemin de grande communication , Fleurat- Grand-Bourg ».
- .1854 : souhait de déplacer le cimetière jouxtant l'église au nord en raison de sa situation et son peu d'étendue suite au décret de loi du 23 prairial an XII (12/06/1804) de Napoléon.
- .1869 : transfert du cimetière à l'emplacement actuel, celui autour de l'église est fermé, les fouilles interdites, les 12 arbres seront abattus en 1921.
- .1894 à 1896 : projet de remplacement de l'escalier de 27 marches conduisant à l'église par une rampe et réfection des murs de soutènement. La rampe est construite en 1946.
- .1906 : inventaire, une seule cloche depuis une loi de 1793, un vitrail (don de Louise Pichon), deux statues,.....
- .1948 : baptême d'une nouvelle cloche, l'ancienne ayant été cassée à l'armistice, une marraine et un parrain.
- .1958 : le mur de soutènement de l'ancien cimetière menace de s'effondrer.
- .1978-79 : réfection de la couverture de l'église.
- .1985 : réfection du clocher.
- .1995 : réfection de la couverture de la sacristie.
- .2006 à 2013 : l'église est fermée : importante restauration en raison de fissures et décollements des murs et piliers. Depuis, le bourg est doté d'un patrimoine remarquable.
- .2024 : sonnerie automatisée de la cloche, tintement désormais tous les jours à midi et pour tous les offices.

Les frelons asiatiques

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la commune de Fleurat prend en charge la destruction des nids par un professionnel.

Les différents types de nids de frelon asiatique

Les frelons asiatiques construisent deux types de nids au cours de leur cycle annuel : un nid primaire, puis un nid secondaire beaucoup plus grand

Le nid primaire

- **Période** : de mars à mai
- **Emplacement** : endroits abrités et discrets (garage, abri de jardin, haie, sous un toit, cabanon)
- **Taille** : 5 à 10 cm de diamètre
- **Aspect** : petite sphère en “papier mâché”, souvent fixée à un support solide



Ce premier nid sert de base au développement initial de la colonie. Une fois qu'il contient quelques dizaines d'ouvrières, la reine quitte cet abri pour un lieu plus vaste.

Le nid secondaire

- **Période** : de juin à novembre
- **Emplacement** : souvent à **plus de 10 mètres de hauteur**, dans un arbre ou sur un bâtiment
- **Taille** : jusqu'à 1 mètre de haut et 80 cm de diamètre
- **Aspect** : grosse sphère beige à brune, avec une **ouverture latérale** (et non en bas comme chez le frelon européen)

C'est le **nid le plus dangereux**, car il abrite des milliers d'individus, très agressifs si le nid est dérangé. En automne, il devient souvent visible à la chute des feuilles, alors qu'il est déjà trop tard pour intervenir sans risque.

Les signes visuels à observer

1. **Forme sphérique** : le nid ressemble à une grande boule, parfois légèrement ovale.
2. **Couleur beige ou gris clair** : obtenue par le mélange de fibres de bois mâchées.
3. **Ouverture latérale** : c'est le détail le plus distinctif, visible à mi-hauteur du nid.
4. **Emplacement en hauteur** : la majorité des nids secondaires se trouvent à plus de 10 mètres, dans des arbres.
5. **Présence de frelons** : de gros insectes bruns à pattes jaunes tournant autour du nid.

Consignes de tri : J'adopte les Triflexes

Les usagers d'Evolis 23 sont déjà bien familiers avec le tri des déchets. Cependant, des erreurs subsistent malgré tout. Certains déchets, qui ne devraient pas y être, sont retrouvés dans les bacs de recyclage.

Adopter les Triflexes : quelques cas concrets !

Imbriquer mes déchets pour gagner de la place ?

NON. Pour être recyclés, les emballages doivent être séparés !

Je n'empile pas les pots de yaourt, je n'imbrique pas d'autres déchets recyclables dans une boîte de conserve, etc. Sinon, ils seront considérés comme non triés, ne seront pas recyclés et rejoindront les ordures ménagères.



Mettre mes déchets recyclables dans un sac pour gagner du temps en les mettant dans le bac ?

NON. Pour être recyclés, pas de sac, c'est tout en vrac !

Quand mes déchets sont dans un sac, ils sont refusés par les machines du centre de tri et ne sont donc pas recyclés

Laver mes emballages avant de les mettre dans le bac de recyclage ?

Les laver : NON ; les vider : OUI !

Avant de jeter ma boîte de ravioli, je la vide de sa sauce, mais pas besoin de la rincer.



Jeter mes couverts en bois dans le bac de recyclable ?

NON, Le bois c'est compostable, pas recyclable !

Je peux casser mes couverts ou touillettes en bois en petits morceaux, pour les mettre dans le compost. Cependant, les boîtes de fromage, à cause de leurs agrafes et des étiquettes, vont dans les ordures ménagères.

Mettre mon sèche-cheveux en panne dans le bac de recyclage pour qu'il soit recyclé ?

NON. Pour être recyclé, les objets électroniques et électriques, c'est en déchèterie !

Ces déchets nécessitent un traitement spécifique, c'est pourquoi ils ne vont pas dans le bac de recyclage. De plus, leurs batteries ou piles sont un danger potentiel au centre de tri (explosions, départs de feux...).



Jeter mes bocaux en verre dans le bac de recyclage vu que ce sont des emballages ?



NON. Pour être recyclé, le verre c'est dans les colonnes !

Le verre a sa propre filière de recyclage. Donc, même si les bocaux en verre sont des emballages, ils ne vont pas dans le bac de recyclage mais dans les colonnes à verre.

Les acteurs de la commune

Les entreprises

Justine LARAUD élevage de bovins Hereford et Galloway. Vente de viande en direct. Elevage de border collie (en non LOF).
Renseignements et réservations au 06 02 23 98 71
ou sur facebook : Justine Pitgoutte



Gîte de Brézenty
06 62 56 44 12



Claude ROUYERE
05 55 80 38 34 ou 07 86 20 02 20



Karine DEMARTY
4 les Boueix,
06 29 05 91 64
ka.demarty@gmail.com
Vente de viande d'agneau

Didier MARCILLAUD, magnétiseur,
naturopathe
2 La Grange
05 55 80 28 55





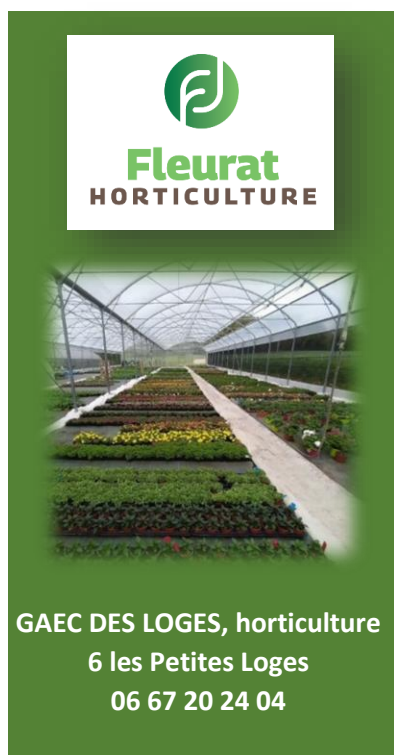
Lolita POUPARD, Ecurie de La Grange
Pension pour 35 à 40 chevaux sur 40 ha
Tel : 06 81 12 92 73



Apiculteur
Vente de miel
Frédéric FRIZOT
12, Brézenty
Tel : 07 49 13 80 97



Entreprise Philippe
POUPARD
Production de plaquettes
forestières
06 22 57 11 15



GAEC DES LOGES, horticulture
6 les Petites Loges
06 67 20 24 04

FORESTIER – FRIEDMAN

Ostéopathe D.O.

07 62 14 44 20

En cabinet du lundi au samedi : 10h-20h

En urgence à domicile : 7/7 10h-20h

Auxiliaire de vie

Accompagnement aux soins d'hygiène et de confort

Aide aux transferts, à la préparation des repas, à
l'entretien du domicile

Païement en CESU

Marine, 10 ans d'expérience en tant qu'aide-soignante

06 84 04 25 23

Fleur de lire, des rendez-vous variés, pour se détendre et se faire plaisir !

En 2025 : en février, le *Quiz*, gratuit, a amusé une vingtaine de joueurs de Fleurat et d'ailleurs. En mars, la présentation du livre *Claude Monet en Creuse* de Christine Guillebaud, a réuni 22 personnes, intéressées par les anecdotes du séjour de ce peintre célèbre dans la Creuse. Fin avril, le *vide-grenier de la Foire aux plants* a attiré 72 exposants, professionnels et particuliers, et des centaines de visiteurs. La balade botanique de mai, à notre grand regret, a dû être reportée. L'exposition des travaux de l'atelier créatif fin juin, réalisée par Christine Grébonval, a attiré une quinzaine de visiteurs. Ceux-ci ont pu admirer les oeuvres et surtout leur mise en valeur. La balade contée nocturne, début juillet avec Armelle et Peppo Audigane a enchanté 25 personnes. Début août, le concert des *Woody wood swing gum* a chaviré 40 personnes, heureuses de swinguer malgré la chaleur. Fin octobre, la causerie de Régine Rossi-Lagorce sur ses livres de *cuisine limousine* a fait saliver 25 personnes puis, fin novembre, *Livres en Fête*, la braderie, a attiré 33 visiteurs mais seuls une douzaine sont venus, à cause du déluge, écouter la conférence sur *l'histoire du chemin de fer en Creuse* de Pierre-Alain Menant, l'auteur passionnant d'un beau livre sur ce thème. Ces propositions, bien reçues, ont participé, comme chaque année, à l'animation de notre commune. Merci à tous ceux qui ont aidé à leur organisation !

Jacqueline Bonnaval a animé *l'atelier Scrabble* le mardi après-midi tous les 15 jours. 4 à 5 personnes y participent régulièrement pour un moment de détente où chacun peut s'entraider.

Christine Grébonval a encadré *l'atelier créatif* environ une fois par mois, sur des thèmes variés et très intéressants, pour 4 à 5 adultes et autant d'enfants. Ces deux activités gratuites demandent une adhésion à l'association (5€/an).

Fleur de lire gère, par délégation de service public, la bibliothèque municipale ; trois bénévoles de l'association se sont relayées pour la permanence, les samedis de 10h à 12h, ainsi que pour assurer les différentes tâches liées à ce service (acheminement et retour des documents réservés, choix de documents à la bibliothèque départementale, etc.).

Vos rendez-vous pour 2026 :

Samedi 17 janvier à 10h, assemblée générale : ce rendez-vous est particulièrement important cette année puisque Fleur de lire doit renouveler son bureau. Les bonnes volontés sont les bienvenues! Merci à tous ceux qui voudront bien y participer, adhérents ou non encore adhérents.

Dimanche 15 février à 15h : *Quiz*, pour tous, gratuit, suivi d'un goûter de crêpes ; dimanche 29 mars à 15h : *concert de musiques et chansons irlandaises* avec le duo *Rollickin' Booty* de Vincent Brusel et Alexandre Séli ; dimanche 19 avril : *Foire aux plants/vidéogrenier* en collaboration avec l'ACCA ; dimanche 24 mai à 15h : festival *Coquelicot* avec la conteuse québécoise, Arleen Thibault ; en juillet : *rallye à la découverte des plantes des villages et du bourg* de la commune ; vendredi 7 août à 18h : *concert à l'église*, avec le Quatuor Méliades, chants et mélodies, accompagnés au piano par Yves Josset ; samedi 10 et dimanche 11 octobre : *exposition de photographies* réalisées par les habitants de Fleurat et des environs (bicentenaire de l'invention de la photo) ; samedi 21 novembre : *Livres en Fête*, braderie de livres. D'autres rendez-vous seront peut-être proposés en cours d'année.

Plusieurs choses à appeler : sauf exception décidée en assemblée générale, les tarifs des animations restent inchangés (gratuit pour les enfants de 6/11 ans ; 3€ pour les 11/18 ans et les adhérents, 5 € pour les non-adhérents).

Un grand merci à la municipalité et à notre secrétaire de mairie pour leur aide, matérielle et financière, qui permet de si bons moments. Belle année à tous !

Pour l'ensemble du bureau de Fleur de Lire, Marie Pascale Bonnal.



Le Quiz



Claude Monet en Creuse



Le vide-grenier



Ce swingue à Fleuret



La balade contée



La cuisine limousine



Livres en fête



Les œuvres des artistes fleuratois



Le chemin de fer en Creuse

Amicale Fleuratoise

Tout d'abord, L'Amicale Fleuratoise vous souhaite à tous une très bonne année 2026 qu'elle vous apporte bonheur et réussite.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents.

A ce jour, le nombre d'adhérents est de 63 personnes.

Je tiens à remercier tous les membres du bureau et les adhérents pour leur aide dans les différentes manifestations aussi bien en amont qu'en aval.

Nous avons pu partager avec vous tout au long de l'année des moments conviviaux autour des repas qui ont attiré beaucoup de monde. Mais encore des moments de découverte et de culture avec nos deux voyages organisés (Brantôme et Zoo de Beauval). Tout cela pour vous faire comprendre que l'Amicale est toujours une grande famille et qu'elle prend plaisir à organiser diverses manifestations, pour offrir des moments d'échange, de partage et de convivialité avec tous ses adhérents.

Comme chaque année, l'assemblée générale s'est déroulée le 29 novembre 2025 à la salle polyvalente de Fleurat. Le bilan financier a été présenté et voté à l'unanimité. Ensuite, la réélection des membres du bureau a été effectuée.

Le nouveau bureau est le suivant :

- Madame LAVAUD Aurélie, présidente
- Monsieur BARRAT David, vice-président
- Madame FASSOT Mauricette, secrétaire
- Madame LAVAUD Monique, secrétaire adjointe
- Madame AGUILLAUME Séverine, trésorière
- Madame FATOUX Alison, trésorière adjointe
- Madame BARRAT Nathalie, chargé des comptes
- Madame LEDUC Georgette, membre
- Madame RINGUET Michèle, membre
- Madame BERGER Marie-Claude, membre

La liste des manifestations pour l'année 2026 est la suivante :

Samedi 28 février 2026 : Repas pot au feu

Samedi 28 mars 2026 : Repas fondu frites

Samedi 25 avril 2026 : Repas tartiflette

Dimanche 3 mai 2026 : Loto

Samedi 23 mai 2026 : Voyage à Sancerre

Samedi 20 juin 2026 : Repas basse-côte

Samedi 1^{er} août 2026 : Barbecue en plein-air

Samedi 29 août 2026 : Repas moules frites

Samedi 12 septembre 2026 : Voyage Cabaret

Samedi 17 octobre 2026 : Repas paëlla

Samedi 28 novembre 2026 : Assemblée générale

Si vous aussi souhaitez rejoindre l'Amicale Fleuratoise, nous vendons des cartes d'adhérents au prix de 7.50€ par personne jusqu'au 31 Janvier 2026 inclus. Vous pouvez passer votre commande auprès d'Aurélie LAVAUD au 06.69.94.44.71.

Je vous souhaite de débiter, en bonne santé la nouvelle année 2026 qui se présente à nous.

Bien Amicalement.

Aurélie LAVAUD, Présidente.





Danse Libre Fleurat 2025

Nous avons eu la joie de nous retrouver pour danser le lundi de 18h à 19h30. Un cours plus avancé est proposé à partir de 16h. Un samedi par mois est proposé un atelier de 14h30 à 17h30.

En Mai, nous avons eu le plaisir de présenter un spectacle d'une douzaine de chorégraphies mêlant musique classique, contemporaine, variétés.

En juillet 2024, nous avons pu organiser un stage animé par Nathalie Ducouret. Ce stage a accueilli une douzaine de participants venant de toutes régions.

En Septembre, une « master class » a réuni pendant 3 jours. Une dizaine d'animatrices de toute la France.

Pour l'année prochaine nous maintenons le cours hebdomadaire le lundi et un atelier un samedi par mois.

Les cours et l'atelier sont gratuits et ne demandent pas d'aptitudes particulières.

Nous remercions la municipalité qui nous permet d'utiliser une salle agréable avec un parquet et la secrétaire de mairie pour son aide.

Vous êtes les bienvenus, Venez voir et peut-être resterez-vous danser...



L'ACCA

L'assemblée générale de l'ACCA a eu lieu le 15 juin 2025 où a été évoquée la gestion générale de l'association (bilan financier, lâché de gibiers,).



Le nombre d'adhérents a baissé par rapport à l'année précédente.

Au cours de la saison écoulée, les dégâts liés à la destruction des cultures par les sangliers sont limités. Cette année, on constate une baisse de la population des sangliers par rapport à l'année précédente.

Le plan de chasse pour le cerf a été réalisé sur la commune et un cerf de 14 cors a été tué.

La Fédération Départementale des Chasseurs a attribué 35 bracelets chevreuils pour la saison 2024/2025 (identique à la saison précédente). Lors du tir d'été, 5 chevreuils ont été tués.

Les lâchers de perdreaux et de faisans s'élèvent à 300 pièces et ont eu lieu à intervalle régulier.

Des battues aux nuisibles sont toujours organisées le dimanche matin à compter du mois de janvier. En effet, on note une forte recrudescence de renards.

Le traditionnel concours de pétanque, organisé le 1er dimanche d'août, a connu un beau succès en réunissant 54 équipes dans une ambiance conviviale.

les dates à retenir :

- le concours de pétanque aura lieu le **1er dimanche d'août 2026** après-midi
- la prochaine assemblée générale aura lieu le **7 juin** prochain.

Le Président

CB



Une association départementale



Association Team Creuse Fishing 23 – 6 Brézenty – teamcreusefishing23@gmail.com

L'année 2025 restera une saison exceptionnelle pour notre association, riche en activités, en résultats sportifs et en convivialité.

Vitalité et jeunesse

Avec **46 membres dont 39 licenciés**, le club affiche une belle dynamique. Les **28 licences sportives**, les **5 loisirs** et les **6 jeunes** traduisent l'ouverture vers toutes les générations et la volonté de transmettre la passion de la pêche.

Partenariats solides

Nos liens avec les **fédérations de pêche**, les **collectivités locales** et de nombreux **sponsors** ont été renforcés. Leur soutien est essentiel pour développer nos projets et assurer la réussite de nos manifestations.



Événements marquants

Stages jeunes, concours prestigieux comme le **Master Sensas des 3 Lacs** ou l'**Open des Rivauds**, sorties conviviales... L'année a été ponctuée de moments forts qui ont rassemblé pêcheurs, bénévoles et public.

Performances sportives

Nos compétiteurs ont brillé :

- **Champions de France carpe batterie** (Thierry & Kilyan)
- **Champion du monde U22 par équipe** (Yaël)
- **Victoire en Coupe des clubs Nouvelle-Aquitaine**

Sans oublier les podiums en feeder, mixte et moulinet, avec plusieurs montées en divisions supérieures et un titre de **vice-champion de France vétérans** pour Jean-Michel.



Communication et visibilité

Notre **page Facebook** compte désormais **2 200 abonnés** et a cumulé près de **1,8 million de vues** en 2025. Les réseaux sociaux, les articles de presse et les reportages radio et télé ont permis de valoriser nos actions et de partager notre passion avec un large public.

Merci et perspectives

Un grand merci à tous les **adhérents, bénévoles, partenaires et institutions** pour leur engagement. En 2026, nous poursuivrons l'aventure avec la reconduction de nos organisations, la possible création d'un **enduro carpe féminin et/ou mixte**, et la participation à de nombreuses compétitions. Fidèles à nos valeurs de **convivialité, transmission et partage**, nous continuerons à promouvoir la pêche sportive dans la Creuse et à accueillir les jeunes générations.



Etat civil

Naissance :

PETIT Liya née à Montluçon le 07 janvier 2025
THURET Aimé né à Guéret le 28 août 2025
PRUDHOMME Milo né à Guéret le 18 septembre 2025
PINARD Louise née à Guéret le 19 novembre 2025

Mariage :

PETIT Philippe et DECAUX Cindie le 10 mai 2025

Pacs :

D'INCA Laurine et CHAUVET Quentin le 26 août 2025

Décès :

CARNET Fabrice le 14 janvier 2025
BOSRAMIER Philippe le 03 septembre 2025

Votre mairie



✉ : 8 rue Jules Marouzeau
23320 Fleurat

☎ : 05 55 51 00 28

@ : fleurat.mairie@gmail.com

Site internet : fleurat.fr

Les nouveaux horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h à 17h30

En cas d'absence,

M. RINGUET, maire : 06 70 78 08 52

D. MONTENON, 1ère adjointe : 06 61 74 95 80

J. BONNAVAL, 2ème adjointe : 06 07 03 42 45

F. JEANROT, 3ème adjoint : 06 86 00 26 91

Numéros d'urgence :

Samu : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18 ou 112

Urgences médicales (nuits et week-end) : 05 55 41 82 02

Violences conjugales : 3919

Enfance maltraitée : 119

Harcèlement scolaire : 3018



Ordures ménagères

Assainissement non collectif

Site : [Evolis 23.fr](http://Evolis23.fr),

Tél : 05.55.89.86.00



Eau potable

Administratif

☎ : 05 87 23 10 00

Dépannage 24H/24 - 7J/7

☎ : 05 87 23 10 01